

Aide financière aux étudiants qui présentent à la conférence annuelle 2018 du RCCDR

Le RCCDR est heureux d'annoncer que des fonds sont disponibles pour aider les étudiants venant de l'extérieur de Hamilton, et dont la proposition a été acceptée par le comité scientifique, à participer à la conférence annuelle du Réseau.

Précisions importantes:

- Les frais d'inscription à la conférence ne font pas partie des frais remboursables dans le cadre de ce programme d'aide. Seuls les frais de transport et d'hébergement seront considérés, jusqu'à concurrence du montant maximum qui vous a été alloué.
- Les fonds disponibles sont limités et seront partagés entre toutes les demandes éligibles reçues, en prenant en considération la distance parcourue pour se rendre à Hamilton. La priorité sera accordée aux étudiants ne disposant d'aucune autre source de financement.
- Les bénéficiaires seront informés du montant de leur allocation le 15 septembre 2018.
- Les bénéficiaires doivent s'inscrire à la conférence et faire leurs propres arrangements de voyage.
- L'aide sera versée *après* la conférence (pour confirmer la participation), sur présentation du *formulaire de remboursement* prévu à cette fin et des pièces justificatives exigées.
 - Si vous venez par avion, train ou autobus (en classe économique, jusqu'à concurrence du montant maximum qui vous a été alloué), le reçu d'achat original ainsi qu'une preuve de paiement doivent être fournis avec le formulaire de remboursement.
 - Si vous venez en voiture (0.55\$/km, jusqu'à concurrence du montant maximum qui vous a été alloué), veuillez fournir une carte de type Google montrant la distance parcourue.
- Puisque l'aide disponible ne couvrira qu'une partie de tous les frais qui seront encourus pour participer à la conférence, et qu'elle ne sera versée qu'après la conférence, les bénéficiaires doivent pouvoir assumer ces frais par eux-mêmes. Le Réseau n'assume aucune responsabilité advenant qu'un bénéficiaire doive annuler sa participation à la conférence.

Veillez soumettre votre demande d'aide avant le 4 septembre 2018.